

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20201214-D_14_12_2020_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 18/12/2020

Délibération n°14-12-2020-003

1.1 Marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 14 décembre 2020*

| | |
|---------------------|-----------------|
| Date de convocation | 8 décembre 2020 |
| Date d'affichage | 8 décembre 2020 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 47 |
| Votants | 53 (dont 6 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 14 décembre 2020 à 18h30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT (ayant reçu pouvoir de Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de M. Thierry GUÉRIN), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT), M. Thierry GUÉRIN (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Willy PAUVERT, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ASSURANCE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS D'ASSURANCE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°23-09-2020-005 en date du 23 septembre 2020 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurances,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- la passation d'un marché de prestations d'assurances pour diverses communes du territoire a nécessité la constitution d'un groupement de commande ;
- la CCHS a adhéré au groupement et en a été désigné coordonnateur ;
- le groupement comprend les communes suivantes :
 - Communauté de Communes Huisne-Sarchoise (CCHS)
 - Commune de AVEZE
 - Commune de COURGENARD
 - Commune de LA CHAPELLE SAINT REMY
 - Commune de LE LUART
 - Commune de LA FERTE BERNARD
 - Commune de MELLERAY
 - Commune de SAINT AUBIN DES COUDRAIS
 - Commune de SAINT JEAN DES ECHELLES
 - Commune de SCEAUX SUR HUISNE
 - Commune de VILLAINES LA GONNAIS
 - SIAEP Région Est-Sarchois
 - SIVOS des Ecoliers
 - CCAS de La Ferté-Bernard (CCAS / Foyer-Logement / SIAD)

EST INFORME :

- qu'un marché composé de 6 lots a été lancé pour répondre aux missions suivantes :
 - Lot 1 : responsabilité civile
 - Lot 2 : protection fonctionnelle
 - Lot 3 : protection juridique
 - Lot 4 : assurance automobile
 - Lot 5 : dommage aux biens et risques annexes
 - Lot 6 : risques statutaires du personnel de la fonction publique
- que le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021 avec possibilité de résiliation annuelle après application d'un préavis de 4 mois.

DECIDE de retenir les candidats suivants :

- Lot 1 Responsabilité civile : AREAS – PNAS pour un montant global 11 267,64 € HT
- Lot 2 Protection fonctionnelle : GROUPAMA - ROUYER CHALON pour un montant global de 2 727,36 € HT
- Lot 3 Protection juridique : GROUPAMA - ROUYER CHALON pour un montant global de 6 830,62 € HT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

- Lot 4 Flotte automobile : GROUPAMA - ROUYER CHALON pour un montant global de 40 993,51 € HT
- Lot 5 Dommages aux biens : GROUPAMA - ROUYER CHALON pour un montant global de 89 077 € HT
- Lot 6 Risques statutaires : AXA - GRAS SAVOYE pour un montant global de 167 944,35 € HT

EST INFORME que les montants pour chaque lot seront affectés aux communes membres du groupement conformément aux répartitions mentionnées dans les bordereaux de prix.

AUTORISE le Président à signer les marchés publics correspondants et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 14 décembre 2020

Pour extrait conforme

Le 15 décembre 2020

Le Président

M. Didier REVEAU

